Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260714-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 09 juillet 2026
Délibération n° 2026-07-14
Domaine d'intervention : 4.1
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le trois juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents : M. LINCOT Pascal, Mme PLOUZENNEC Edith, M. DOLOU Bruno, Mme PLOUHINEC Véronique, M. L'HER Ronan, Mme GARREC-LARVOL Françoise, M. LE CORRE Dominique, Mme LE LAN Mariannick, Mme CANEVET Marie-Renée, Mme CHAFFIN Sandrine, M. FAVE Laurent, Mme DUVAIL Nelly, M. HENAFF Emmanuel, Mme GUEGAN Sabrina, M. BERGOT Julien, Mme JESTIN Claire, M. BERGER Jérémy, M. CANO Paul, M. DAUBIGNE Marc, Mme CHEVAILLET Dominique, M. BIGER Pierre-Yves, Mme LE QUEAU Angélique.
Etaient absents excusés : M. PERON André, Mme COIGNARD Isabelle, M. CANEVET Anthony, Mme Viviane RAOUL. M. LE QUEAU Ronan.
Pouvoirs :
M. PERON André donne pouvoir à M. HENAFF Emmanuel.
Mme COIGNARD Isabelle donne pouvoir à M. BERGER Jérémy.
M. CANEVET Anthony donne pouvoir à Mme PLOUZENNEC Edith.
Mme RAOUL Viviane donne pouvoir à Mme CHEVAILLET Dominique.
M. LE QUEAU Ronan donne pouvoir à M. DAUBIGNE Marc.

Mme PLOUHINEC Véronique a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppressions et créations d'emplois

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de répondre favorablement aux possibilités d'avancement de grade des agents reçus au titre de la promotion interne 2026, il est nécessaire de procéder à la modification de trois emplois existants portant sur le calibrage des grades, à compter du 1er septembre 2026.

Pour ce faire, Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260714-DE

VU la délibération n° 2025-07-03 du conseil municipal du 03 juillet 2025 dressant le dernier tableau des emplois au sein de la commune ;

VU les délibérations n° 2025-10-07 du conseil municipal du 16 octobre 2025, n° 202-12-18 du 11 décembre 2025 et n° 2026-03-18 modifiant le tableau des emplois de la commune ;

Considérant les motifs évoqués ci-dessus ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 17 juin 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 24 juin 2026 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Dominique LE CORRE, adjoint au maire ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0),

➧ **DECIDE**

La suppression des emplois suivants :

Libellé fonction ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
Assistant(e) administratif(ve) (urbanisme - élections)	35 h	Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe
Responsable du secteur Environnement	35 h	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal
Responsable de restauration	35 h	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise principal

La création des emplois suivants :

Libellé fonction ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
Assistant(e) administratif(ve) (urbanisme - élections)	35 h	Administrative	C - B	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe
Responsable du secteur Environnement	35 h	Technique	C - B	Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe
Responsable de restauration	35 h	Technique	C - B	Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260714-DE

- **MODIFIE** en ce sens, le tableau des emplois de la commune à compter 1er septembre 2026,

- **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

Le Maire,

Patrick LINCOT